
Faites votre part. Assurez la salubrité du grain. Contrôlez les semences traitées.

Tous les membres de l'industrie céréalière canadienne travaillent ensemble. Les semences traitées étant de plus en plus courantes, nous devons tous veiller à ce qu'elles ne se retrouvent pas dans les livraisons de grain.

Même la plus infime quantité de semences traitées dans une livraison de grain peut causer de gros problèmes. Comme elles posent un risque grave pour la santé humaine et animale, les exploitants de silos doivent adopter une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à la présence de semences traitées dans les livraisons de grain.

La livraison de grain contaminé par des semences traitées entraîne des coûts pour tous les membres de l'industrie céréalière. Si l'on découvre des semences traitées dans un lot de grain, l'exploitant du silo refusera la livraison. Il est possible que l'on doive détruire le lot entier. Le producteur pourrait devoir assumer tous les coûts, notamment les coûts découlant de l'interruption des activités, du nettoyage visant à éliminer toute trace du grain livré, et de la contamination de tout autre grain.

La *Loi sur les grains du Canada* interdit la livraison de grain contaminé. Si votre grain est contaminé, une installation de manutention du grain agréée ne peut le recevoir.



Pratiques exemplaires pour prévenir la contamination des livraisons de grain par des semences traitées

- 1 Nettoyez les déversements et débarrassez-vous des semences traitées qui restent de la façon prescrite par votre province ou votre municipalité.
- 2 Prenez part aux programmes de collecte de sacs de semences, si possible.
- 3 Envisagez l'utilisation de cellules réservées aux semences traitées, si possible.
- 4 Nettoyez à fond l'équipement, les cellules et les véhicules après l'ensemencement et avant la récolte.
- 5 Inspectez visuellement l'équipement et les cellules afin de détecter une contamination possible par des semences traitées :
 - avant la récolte,
 - avant de transférer du grain d'une cellule à une autre,
 - avant de transférer du grain dans un camion ou un wagon en vue de sa livraison.

Document réalisé grâce au soutien et à la participation des organismes suivants :

- Commission canadienne des grains
- Inland Terminal Association of Canada
- CropLife Canada
- Western Grain Elevator Association